

PRESENTATION SIMPLIFIEE BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a voté la création du budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA.

En 2026, il est prévu d'inscrire au budget les crédits permettant :

- un complément de prestations de service de 10 000 € (Enveloppe pour d'éventuelles dépenses imprévues) ;
- le paiement des frais financiers en fonction de l'utilisation de la ligne de trésorerie (20 000 €) ;
- la constatation des stocks

Ces dépenses seront financées par la cession des lots (1 943 140 €).

Le budget s'équilibre par le versement de l'excédent prévisionnel au budget principal soit 899 000 €. Ce montant ne pouvant être reversé en 2026 que si tous les lots sont vendus, il n'a pas été inscrit de recette sur le budget principal.